



A : Monsieur Bruno Lemaire  
Ministre de l'Économie, des Finances et de  
la Souveraineté industrielle et numérique  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Jean-Louis Butré

3 rue des Eaux Paris -75016  
contact@environnementdurable.net  
Paris le 9 mai 2024

Courrier avec ARC : 4P 001 015 0495 7

Objet : Discours du 2 mai à Saint Nazaire : un gouffre financier pour la France.

Monsieur le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,

Vos annonces du 2 mai à Saint-Nazaire sur l'accélération du développement de l'éolien en mer, soulèvent de vives inquiétudes de la part de la Fédération Environnement Durable, car elles risquent de compromettre gravement l'équilibre énergétique et financier de la France.

#### Le calendrier des annonces :

Reposant sur les bases du pacte signé le 14 mars 2022 entre la présidence de la République et les syndicats professionnels éoliens, vos annonces anticipent l'adoption d'une loi de Programmation Énergétique et ses déclinaisons administratives ; elles se dispensent d'une évaluation économique transparente et de toutes études préalables d'impact environnemental et social, pourtant requises tant par les réglementations nationales et européennes et par la convention internationale d'Aarhus.

Ce calendrier ne tient pas compte du contexte économique mondial qui a vu plusieurs investisseurs abandonner des projets aux États-Unis et en Europe en raison de l'augmentation des prix des matières premières et des taux d'intérêt. L'accélération des projets pousse ainsi à privilégier le recours aux équipementiers chinois, détériorant notre sécurité énergétique.

#### Le déni des réalités du système électrique français

Ces dernières semaines ont révélé des périodes de surproduction d'électricité intermittente et aléatoire, contraignant RTE à arrêter temporairement plusieurs réacteurs nucléaires. Intervenant en périodes de faible consommation, conjuguées à une météorologie particulière (fortement ventée et/ou ensoleillée), ces situations communes aux pays interconnectés sont appelées à s'amplifier à mesure que les parcs renouvelables intermittents s'accroîtront. Remplacer une énergie pilotable déjà décarbonée, bon marché et amortie (le nucléaire et l'hydraulique), par une autre énergie décarbonée, mais intermittente et entrante forcée sur le marché, est destructeur de l'outil économique nucléaire français, qui se retrouve ainsi cannibalisé.

Au surplus RTE reconnaît aujourd'hui que, en dehors de ces périodes de surproduction où elle efface la production nucléaire, la majeure partie de l'électricité produite par les éoliennes ne contribue pas davantage à la réduction des émissions de CO2 en France, où le secteur de la production d'électricité est déjà décarboné à plus de 90%. Cette électricité éolienne, subventionnée par la France, est alors principalement exportée, à prix cassés voire négatifs, pour effacer la production fossile des pays voisins, au détriment des intérêts français.

Ces deux effets conjugués se révèlent désastreux pour l'économie nationale. Les dispendieux investissements éoliens sont non seulement inutiles dans le système électrique national, mais jouent un rôle néfaste pour le parc nucléaire.

## Des projections hasardeuses et non comparées

Il est fondamental de reconnaître que les capacités éoliennes ne fournissent pas une puissance garantie, et qu'on ne peut pas compter sur elles pour satisfaire à un accroissement de la demande, dépassant les capacités pilotables.

Le conseil du gouvernement, RTE, développe un modèle utopiste conjuguant des scénarios de forte croissance de la demande par transfert des usages vers l'électricité, avec un développement massif des ENR intermittentes pour y faire face, sans croissance notable des capacités pilotables.

Selon cette hypothèse, le nouvel entrant intermittent représenterait au total environ 150 GW en 2035, soit 1,7 fois le niveau des sources pilotables (90 GW, dont 2/3 nucléaire et 1/3 hydraulique),

Pour être cohérent RTE est obligé de prévoir une restructuration profonde des réseaux HT-THT permettant l'intégration des sources intermittentes et l'ajout d'outils de flexibilité expérimentaux et à l'acceptation sociale incertaine. Ce modèle entraîne des investissements supplémentaires gigantesques évalués à des centaines de milliards d'euros, au-delà de ceux des moyens de production entraînant une explosion des prix de l'électricité ou des charges couvertes par l'argent public. C'est la conséquence de la poursuite simultanée de deux modèles énergétiques incompatibles et redondants.

La Fédération Environnement Durable estime au contraire qu'il est sage de ne pas provoquer une éventuelle croissance accélérée de la demande électrique par des transferts d'usages ; mais de veiller à ce que ceux-ci accompagnent seulement la croissance des moyens pilotables décarbonés, nucléaire et hydraulique principalement.

Pour nombre de ces usages, la décroissance des émissions de CO2 pourrait être obtenue par des solutions alternatives, visant notamment le vecteur de la chaleur, qui représente de 40 à 45% de la consommation d'énergie en France. Les potentialités sont importantes de réduire son empreinte carbone de façon considérable sans passer par l'électricité, en ayant recours à des sources thermiques renouvelables non intermittentes ou à l'optimisation de procédés industriels (récupération de chaleur industrielle, développement de réseaux urbains.).

### **Notre demande : En amont de la loi de Programmation / PPE3, décréter un moratoire des projets éoliens (et solaires)**

Partant de l'excellence de la France appuyée sur un crédit carbone de 40 ans de production électrique hydraulique et nucléaire bon marché et sur une solide souveraineté énergétique, nous vous demandons de décréter un moratoire sur tous les projets de production d'électricité intermittente et de faire procéder à une évaluation transparente et sincère des coûts comparatifs imputables en propre à chaque moyen de production d'électricité et de chaleur non carbonés, en tenant compte de leurs coûts totaux, notamment de leurs externalités telles que la gestion de l'intermittence, la nécessité de restructuration des systèmes ou réseaux existants et en examinant objectivement les alternatives.

L'examen des alternatives a totalement fait défaut lors de la consultation publique « La Mer en Débat » conduite par la Commission Nationale du Débat Public.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre très haute considération.

Fédération Environnement Durable

Nathalie  
Beauzumont  
Administratrice

Jean-Louis  
Butré  
Président

